

**COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE** (en liste) **DGFIP N° 2033-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise <b>2AF</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le <b>30/06/2023</b>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitation reçues						226
Autres produits						230	
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	<b>1 726</b>
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	<b>0</b>
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	<b>1 726</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	<b>-1 726</b>
Produits financiers (III)	280	<b>3 540</b>		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	<b>1 814</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	<b>1 814</b>	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-5D)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quindericies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quatdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prior.	993		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles :	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
			- art. 39 decies		655		
			- art. 39 decies A		643		
			- art. 39 decies B		645		
- art. 39 decies C				647			
- art. 39 decies D				648			
- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
- art. 39 decies F				990			
- art. 39 decies G		649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						352	<b>1 814</b>
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables: * <b>33 121</b> dont imputés sur le résultat :					360	<b>1 814</b>
	<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						370

Désignation de l'entreprise		2AF		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		45	GRANDE RUE	60530	CROUY EN THELLE
Numéro SIRET *		49119809900013			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 30/06/2023	
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	115 879	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	115 879	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	074	1 023
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	8 400	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	<b>Total II</b>	096	098	9 423	
	<b>Total général (I + II)</b>	110	112	125 303	
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 600	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		760	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	)		
	Report à nouveau	134		113 291	
	Résultat de l'exercice	136		1 814	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	142		123 465	
Provisions pour risques et charges	154	<b>Total II</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		57	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	)	1 780	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : .....)	172	)	0	
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	176		1 837		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		125 303		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

**2AF**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 600 euros**  
**Siège Social : 45, Grande Rue 60530 CROUY EN THELLE**  
**RCS COMPIEGNE B 491 198 099**

**RAPPORT DE GESTION**  
**de la gérance à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2023**

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société peut être résumée au travers du tableau des soldes intermédiaires de gestion dont une copie est jointe aux présentes.

Ainsi après prise en compte des charges et des produits exceptionnels nuls, le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 ressort bénéficiaire d'un montant de 1.814,41 Euros.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2023 sont de poursuivre notre objet social.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 juin 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

## **RESULTATS - AFFECTATION**

### **- Examen des comptes et résultats.**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel nul comme pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul comme pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 30 juin 2023 se traduit par une bénéfice de 1.814,41 Euros.

### **- Proposition d'affectation du résultat.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de – 1.814,41 Euros.

Bénéfice de l'exercice	1.814,41 Euros
------------------------	----------------

En totalité au compte "report à nouveau créditeur" qui s'élève ainsi à 115.105,59 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 123.465,59 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

**2AF**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 600 euros**  
**Siège Social : 45, Grande Rue 60530 CROUY EN THELLE**  
**RCS COMPIEGNE B 491 198 099**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 31 décembre 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 1.814,41 Euros, décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau créditeur" qui s'élève ainsi à 115.105,59 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 123.465,69 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2023**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme  
La Gérance

**ANNEXE**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 30/06/2023**

**D'UNE DUREE DE 12 MOIS**

**CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :**

**- TOTAL DU BILAN : 125 303**

**- CHIFFRE D'AFFAIRE :**

**- RESULTAT NET : 1 814**

**I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION**

**II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.**

**III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

**IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

**V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES**

**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

**ETAT DES AMORTISSEMENTS**

**VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES**

**ETAT DES PROVISIONS**

**ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES**

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

### B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.



3

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480	112 338	482	3 540	484		486	115 879					
<b>TOTAL</b>		490	112 338	492	3 540	494		496	115 879					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
<b>TOTAL</b>		570		572		574		576						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme								
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599						

© Logiciel MTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : 2AF						Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2					
Terrains	710		715		3					
Constructions	720		725		4					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6					
Matériel de transport	750		755		7					
Autres immobilisations corporelles	760		765		<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>			780		
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>		<b>775</b>						
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	33 121	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b		
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t		
Déficits imputés								983	1 814	
Déficits reportables								984	31 306	
Déficits de l'exercice								860		
Total des déficits restant à reporter								870	31 306	
<b>III DIVERS</b>										
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 134 bis du CGI			325				381		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326				380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	254	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

5

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <b>2AF</b>	Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <b>01/07/2022</b>	et clos le : <b>30/06/2023</b>	Données en nombre de mois <b>12</b>

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
<b>Total 1</b>	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>Total 2</b>	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
<b>Total 3</b>	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
<b>Total 1 + Total 2 + Total 3</b>	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

**CHARGES A PAYER**

<b>Rattachés aux postes des dettes</b>	<b>Déductibles</b>	<b>Non déductibles</b>
<b>Dettes financières</b>		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	1 575	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
<b>Organismes sociaux</b>		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer		
Etat		
Associés		
<b>Autres dettes</b>		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
<b>Trésorerie</b>		
- Intérêts courus à payer	57	
- Intérêts courus sur concours bancaires		

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

<b>Actions ou parts sociales au début de l'exercice</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	760.00	10.00
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	760.00	10.00